

**PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 07 JUILLET 2024**

**Date de convocation : 28/06/2024**

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Nombre de conseillers présents : 12**

**Nombre votants : 13**

<b>Elus</b>	<b>Présences</b>	<b>Elus</b>	<b>Présences</b>
Jean-Marie DAVI	X	Gilles BARLET	X
Joël CHANEL	X	Magali PERNELET	X
Sophie CHAPUIS	Excusée	Gwenaëlle GILLAUX	X
Claude GUY	X	Fabienne FOURNEL	Excusée Pouvoir à Sabine RUY
Sabine RUY	X	Roger FENET	X
Nicole ALLEGRINI	X	Jean-Louis GENTET	X
Bruno BOUILLOUX	X	Emma GATINEAU	Absente
Frédéric CHARVET	X		

**I – Séance publique**

**1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Roger FENET est désigné secrétaire de séance.

**2- APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU <sup>6 Juin.</sup> ~~7 JUILLET~~ 2024**

Le procès-verbal du conseil municipal du 6 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

**II – Grand Bourg Agglomération**

**1- RETROCESSION DU BIEF DES BOTTES A LA SPL IN TERRA**

Le Maire en relation avec la SPL IN TERRA annonce une opportunité d'une cession d'un tènement dans la zone sud de cadran 3 à une grande entreprise

Il annonce que cette implantation sur notre commune de cette entreprise représente des atouts économiques et financiers et si elles ne sont pas évaluées, les retombées économiques pour la commune de Tossiat sont réelles.

Quel que soit le tènement définitif, la question du fonctionnement du site entrecoupé avec la parcelle ZH170 de 1530 m<sup>2</sup> appartenant à la commune comporte un risque réel, puisque si la commune reste propriétaire de ce tènement, cette dernière devra en assurer l'entretien. Concrètement, la parcelle ZH 170 correspond au bief des

bottes et il incombe au propriétaire des obligations d'entretien des lits, talus et berges. La cession de ce tènement nous permettrait de nous affranchir des responsabilités d'entretien si le tènement du futur acquéreur était inondé.

Il est proposé une cession de cette parcelle ZH 170 à la SPL IN TERRA à l'euro, avec transfert des obligations d'entretien du ruisseau. Il est en outre expressément entendu que si ces emprises devaient également cédées même partiellement, la SPL IN TERRA s'engagerait à ce que ces emprises soient également cédées à l'euro contre obligation d'entretien du bief des bottes.

Considérant les parcelles ZH 3 et 4, en aval, appartenant toujours à la commune, la commune se devra d'entretenir ce fossé d'environ 90 mètres linéaires disposant par contre d'un accès plus aisé

Il est à préciser que les frais d'actes restent à la charge de la SPL

### III – Administration Générale

#### REMPLACEMENT AGENT D'ACCUEIL :

29 candidatures ont été reçues en mairie pour le poste. 9 personnes ont été reçues en entretien. La personne retenue a donné son accord et commencera dès le mois de septembre

#### POSTE :

En raison de l'absence de l'agent, la poste a été fermée toute la semaine. Elle devrait ouvrir dès mardi prochain

#### EMPLOI SAISONNIER :

Suite aux annonces parues sur facebook, panneau-pocket et emploi territorial, 3 candidatures sont parvenues à la mairie. Il a été proposé de retenir la candidature de la personne habitant Tossiat

#### PERSONNEL PERISCOLAIRE

En raison d'une forte augmentation du nombre d'élèves à la rentrée 2024, il est proposé de procéder à des recrutements temporaires (CDD).

#### Délibération n° 2024-07-001 : Recrutement temporaire d'un agent pour le service de la cantine et de la garderie.

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de pouvoir assurer le service de la cantine et de la garderie

**CONSIDERANT** qu'en raison de l'augmentation du nombre d'enfants à la rentrée 2024 :

Il y aurait lieu, de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent d'animation à temps non complet à raison de 27 heures travail par semaine du 2 septembre 2024 au 6 juillet 2025 (excepté pendant les vacances scolaires);

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE** la création d' un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent d'animation à compter du 2 septembre 2024 pour 27 heures jusqu'au 6 juillet 2025.

**DECIDE** que la durée hebdomadaire sera de 27h. (7h15-8h45 / 11h45-13h20 /16h20-19h) et que les vacances scolaires seront déduites

**PRECISE** que le poste peut être occupé par un contractuel

**Délibération n° 2024-07-002 : Recrutement temporaire d'un agent pour le service de la cantine et de la garderie.**

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de pouvoir assurer le service de la garderie

**CONSIDERANT** qu'en raison du départ d'un agent :

Il y aurait lieu, de remplacer cet agent d'animation à temps non complet à raison de 9,5 de travail par semaine du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025 (lissées sur 12 mois);

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE** le recrutement d'un agent d'animation à compter du 1er septembre 2024 pour 9,5 heures jusqu'au 31 août 2025.

**DECIDE** que la durée hebdomadaire de 9,5 heures sur 12 mois

**PRECISE** que le poste peut être occupé par un contractuel

**Délibération n° 2024-07-003 : Recrutement temporaire d'un agent pour le service de la cantine.**

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de pouvoir assurer le service de la garderie

**CONSIDERANT** qu'en raison de l'augmentation du nombre d'enfants inscrits à l'école à la rentrée 2024

Il y aurait lieu, de remplacer cet agent d'animation à temps non complet à raison de 6 h de travail par semaine du 2 septembre 2024 au 6 juillet 2025;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE** le recrutement d'un agent d'animation à compter du 2 septembre 2024 pour 6 heures jusqu'au 6 juillet 2025.

**DECIDE** que la durée hebdomadaire sera de 6 heures et que les vacances scolaires seront déduites

**PRECISE** que le poste peut être occupé par un contractuel

**Délibération n° 2024-07-004 : Modification du tableau des emplois communaux.**

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancement de grade,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 06/06/2024,

Il convient de modifier le tableau des emplois en fonctions des délibérations ci-dessus.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ACCEPTE** la proposition du Maire et de fixer le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité

## Délibération 2024-07-005 : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

La Commune de Tossiat pour ses besoins de financement de 2024, souhaite disposer d'une ligne de trésorerie de 300 000€ pour faire face à des besoins momentanés de trésorerie. Une consultation sera réalisée auprès d'organismes bancaires.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE** l'ouverture d'une ligne de trésorerie

**VALIDE** le montant propose

**DONNE** l'habilitation au Maire de négocier avec les organismes bancaires et de signer les documents nécessaires

### IV – Commissions communales

- Commission Culture-Animation-Vie associative-économie locale

- 1) Proposition de rachat de l'entreprise par l'entreprise PEINET : avis défavorable (multiples rotations de camions)
- 2) Bâtiment Ex La Fontaine. Un premier contact a été pris avec le vendeur
- 3) Rappel des dates des différentes manifestations :

Exposition champignons le 19/10 le matin. Les ramasseurs pourront faire vérifier leurs champignons.

Accueil des habitants d'Hackenheim du 12 au 15/07

Apéro Ambroisie : 19/07

80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de Tossiat : 03/07

Calendrier des associations : 06/09

Inter-quartiers : 07/09

- Commission communication

**Point sur le prochain magazine** : Les articles sont finalisés

- Commission environnement

**Ambroisie** : L'arrachage de l'ambroisie aura lieu le 19/07

**Gestion des déchets** : Le Maire a souhaité que Tossiat soit dans le Comité de Pilotage dans la gestion des déchets avec GBA.

Une première réunion s'est tenue le 2 juillet. Le Maire-adjoint à l'environnement a représenté la commune. Les habitants recevront cet automne un questionnaire sur le tri des déchets

## Energie renouvelable : Projet photovoltaïque l'école de Tossiat

### Délibération 2024-07-006 concernant la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics

Dans le souci d'économie d'énergie en s'appuyant sur la méthodologie de l'entreprise BEC pour le diagnostic, Tossiat souhaite agir sur les leviers suivants :

- maîtriser la demande en énergie ;
- augmenter la production d'énergie renouvelable.

Dans ce cadre, une étude a été réalisée pour connaître le potentiel photovoltaïque des bâtiments communaux. Cette étude a permis d'identifier l'école dont la couverture est orientée de manière optimale

Afin de mener à bien son projet la collectivité a choisi de retenir un opérateur à qui elle louerait ses toitures.

Une mise en concurrence ne relevant pas du Code des marchés publics (Appel à Manifestation d'Intérêts) permettra de choisir l'entreprise.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DONNE** l'autorisation à Monsieur le Maire de lancer l'AMI

**DONNE** l'autorisation à Monsieur le Maire signer une convention (de 40 ans) avec l'organisme retenu pour l'installation et la mise en œuvre du projet

- Commission embellissement et fleurissement

Installation du système de « goutte à goutte »

Un gros travail a été fait sur le massif devant la salle des fêtes

- Commission Scolaire et Périscolaire

### **DELIBERATION 2024-07-007: Révision des tarifs cantine.**

Le maire propose au Conseil Municipal, de réviser les tarifs de la cantine pour tenir compte de l'augmentation du coût du repas et du reste à charge de la commune.

Le tarif des prestations garderie périscolaires restent identiques à aujourd'hui :

TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE	Matin	Soir
1er enfant	1,40 €	1,90 €
2e enfant	1,20 €	1,70 €
3e enfant	1,10 €	1,50 €
4e enfant et au-delà	gratuité	

  

Tarifs cantine	enfants	adultes
Inscription normale	4.30 €	6.10 €
Inscription tardive	6,20 €	6.70 €
Accueil temps méridien sans repas (sur justificatif médical)	1.55 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**VALIDE** les tarifs tels que proposés ci-dessus à compter de la rentrée scolaire 2024

- Commission travaux-bâtiments

**Remplacement chaudière de l'école** : Les travaux ont débuté. 2 chaudières ont déjà été changées. Les autres seront changées prochainement

**Point sur la vidéo protection** : avec 2 voix contre et 11 voix pour, le conseil se prononce en faveur de la poursuite de l'étude sur la mise en place d'une video protection dans la commune.

**Travail sur la possibilité d'installation de LED dans le bâtiment école-mairie** : devis en cours et recherche de subvention.

**Salle des fêtes : Installation d'un vidéo projecteur** : 2 devis sont à l'étude

**DELIBERATION 2024-07-008** : révision des tarifs des locations de salles (salle des fêtes)

En raison de l'augmentation importante de charges liées à l'énergie (électricité et chauffage gaz), il est nécessaire de réviser les tarifs de location de la salle des fêtes

Tarifs du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre

2024-030

	HABITANTS DE TOSSIAT		EXTERIEURS	
	WEEK END	SEMAINE	WEEK END	SEMAINE
<b>GRANDE SALLE</b>				
A	355	240	585	410
B	180	125	295	205
TOTAL	535	365	880	615
<b>EXTENSION</b>				
A	160	120	275	190
B	80	60	140	95
TOTAL	240	180	415	285
<b>GRANDE SALLE</b>				
A	510	360	855	595
B	255	180	430	300
TOTAL	765	540	1285	895
<b>CUISINE</b>		135		165
<b>SONORISATION</b>		60		85
<b>VAISSELLE</b>		0,15		0,15

tarifs du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai

	HABITANTS DE TOSSIAT		EXTERIEURS	
	WEEK END	SEMAINE	WEEK END	SEMAINE
<b>GRANDE SALLE</b>				
A	445	300	735	515
B	225	160	370	260
TOTAL	670	460	1105	775
<b>EXTENSION</b>				
A	200	150	345	240
B	100	75	175	120
TOTAL	300	225	520	360
<b>GRANDE SALLE</b>				
A	640	450	1070	745
B	320	225	540	375
TOTAL	960	675	1610	1120
<b>CUISINE</b>		170		210
<b>SONORISATION</b>		75		110
<b>VAISSELLE</b>		0,15		0,15

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**VALIDE** les tarifs tels que proposés ci-dessus

**VALIDE** que ces tarifs seront applicables à toutes nouvelles réservations à compter de la délibération.

**DELIBERATION 2024-07-009 : Révision des tarifs des locations de salles (salle Dérudet)**

En raison de l'augmentation importante de charges liées à l'énergie (électricité et chauffage gaz), il est nécessaire de réviser les tarifs de location de la salle des fêtes

**Tarifs du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre**

	<b>vendredi /samedi/dimanche jour férié et veille de jour férié</b>	<b>lundi/ mardi mercredi/jeudi</b>
1/2 journée		35
<b>1 jour</b>	70	45
<b>2 jours</b>	105	

**Tarifs du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai**

	<b>vendredi /samedi/dimanche jour férié et veille de jour férié</b>	<b>lundi/ mardi mercredi/jeudi</b>
1/2 journée		45
<b>1 jour</b>	90	60
<b>2 jours</b>	135	

- Commission voirie

Rencontre avec les différents acteurs intervenant pour l'installation de la Fibre à Tossiat : la fin d'année 2024 est évoquée pour les premiers habitants qui pourraient bénéficier de la fibre

En Bériat : proposition de faire la voirie dans un premier temps et les trottoirs ultérieurement. Il est demandé à ce que les ornières dans le virage soient comblées

- CCAS

Action sur le deuil organisée par le CLIC le 04/11 gratuite mais sur inscription

**V-URBANISME****1-PLU :**

La Réunion publique s'est déroulée le 27/06 en présence d'une trentaine de personnes.  
Le document présenté lors de cette réunion sera mis en ligne sur le site de la commune

**2-DOSSIERS DEPOSES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL :****Déclarations préalables :**

- \* ALBERTIER Liliane – Régularisation appentis – Allée des Thuyas
- \* OCHIN Justine – Panneaux photovoltaïques – Clos Vert

**- Déclarations d'intention d'aliéner**

*Les déclarations d'intention d'aliéner sont des documents transmis par les notaires en cas de vente dans le périmètre des zones U du PLU. Elles permettent à la commune de se prononcer sur son droit de préemption urbain.*

Dans le cadre des délégations données au Maire par le Conseil Municipal, il est rendu compte des déclarations d'intention d'aliéner reçues depuis la dernière réunion :

- \* Vente BOZONNET/ JAYR – Au village
- \* Vente MORAND-CORDIER-MEYER/NOBLET – En Chessenin

**VI-QUESTIONS DIVERSES**

Projet de changement de l'éclairage public : une prochaine réunion aura lieu en septembre avec le SIEA

Groupement forestier de Saint Martin : une prochaine réunion aura lieu en septembre

Clan Fé'l'Ain : suite à la signature de la convention, le Clan Fé'l'Ain indique avoir procédé à la capture /stérilisation/ remise en liberté ou mise à l'adoption de 6 chats

Horaires d'été des déchèteries

Horaires été (du 01/07 au 31/08)							
Déchèteries	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
PERONNAS 101 rue du Thioudet ZAC de Monternoz 01960 PERONNAS	07:00 – 14:00					07:00-12:00 // 14:00-18:00	07:00-12:00
BOURG EN BRESSE 12 rue Gutenberg Zone Cénord 01000 BOURG EN BRESSE							
BRESSE VALLONS Bois Grisard 01340 BRESSE VALLONS	07:00 – 13:00						
POLLIAT ZA de la Presle 01310 POLLIAT	07:00 – 13:00				07:00 – 13:00		
CEYZERIAT ZAC de la Teppe 01250 CEYZERIAT			07:00 – 13:00				
VAL-REVERMONT Lucinges 01370 VAL-REVERMONT						07:00 – 13:00	
PIRAJOUX Bois Besson 01270 PIRAJOUX	07:00 – 13:00				07:00 – 13:00		
SAINT-MARTIN-DU-MONT ZAC du Mollard 01160 SAINT-MARTIN-DU-MONT			07:00 – 13:00				8:30-12:30
SIMANDRE-SUR-SURAN Sur Roche 01250 SIMANDRE-SUR-SURAN							
SAINT-TRIVIER-DE-COURTES 226 route de Roujus 01560 SAINT-TRIVIER-DE-COURTES							

Prochain conseil : 5 septembre à 20h

Séance levée à 22h30

SIGNATURES

Le Président de Séance  
Le Maire,



Le Secrétaire,